

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 mars 2019

---

SIMPLIFICATION DU DROIT DES SOCIÉTÉS - (N° 759)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL31

présenté par  
Mme Degois, rapporteure

-----

### ARTICLE 21 BIS

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de suppression par coordination avec les mesures prévues à l'article 71 du projet de loi relatif à la croissance et la transformation des entreprises qui prévoit des dispositions identiques.